



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musique

Question écrite n° 16445

## Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les manifestations se déroulant dans le cadre de la fête de la musique. Cette fête, qui comme chacun sait a lieu tous les ans à une date fixe, le 21 juin, ne pose pas à proprement parler de problèmes d'organisation dans les grandes agglomérations. En revanche, en milieu rural, il en est autrement dès lors que le seul jour qui permette de mobiliser les jeunes et les musiciens se trouve être le plus souvent le vendredi ou le samedi. En dehors de ces jours qui correspondent pour nombre d'étudiants et parfois aussi de jeunes salariés à leur retour dans leur famille, les communes se trouvent bien souvent confrontées à une pénurie d'animations et les jeunes eux-mêmes privés de la possibilité de s'exprimer par le biais de leurs instruments ou de leur voix dans leur lieu de vie. Il est, certes, toujours envisageable pour les maires de ces communes rurales de demander une dérogation afin de déplacer le jour de la manifestation, en l'anticipant par exemple de 24 heures, comme l'ont fait certains d'entre eux cette année, le 21 juin étant un dimanche. Cependant, la dérogation en question, qui est du ressort du ministre de l'intérieur et non de la seule administration préfectorale, est longue et difficile à obtenir. Lorsque dans le meilleur des cas celle-ci a été accordée, se pose un autre problème lié, celui-ci, à l'ouverture des établissements tels que bars ou cafés qui ne peuvent alors bénéficier de l'autorisation préfectorale accordant une fermeture tardive valable pour le seul soir du 21 juin. Il lui demande donc si elle envisage avec son collègue de l'intérieur d'assouplir le dispositif afin que les communes rurales puissent - pareillement aux agglomérations - contribuer à donner à ces festivités le maximum d'attrait et à faire de cette journée l'occasion privilégiée d'échanges entre générations.

## Texte de la réponse

L'hypothèse de déplacer chaque année la date de la fête de la musique pour la faire coïncider avec le samedi le plus proche du 21 juin a été fréquemment soulevée depuis la création de cette manifestation en 1982. Jusqu'à présent, toutefois, une telle modification n'a pas été retenue. Certes, il est exact que, lorsque le 21 juin tombe un jour autre que le samedi, l'organisation de l'événement peut être rendue plus difficile par certaines réalités de la vie sociale. Deux raisons incitent toutefois à maintenir le système actuel. Il semble, d'une part, que le succès rencontré par la fête de la musique et la place qu'elle tient désormais dans notre calendrier culturel doivent beaucoup, depuis dix-sept ans, au fait que le public auquel elle s'adresse, c'est-à-dire en priorité ceux et celles qui pratiquent la musique, a intégré le 21 juin comme un repère facile à identifier et le témoignage que ce jour, d'une certaine façon, leur appartient. Ils s'y préparent souvent de longs mois à l'avance sans attendre que les pouvoirs publics désignent, après réflexion, telle ou telle autre date jugée plus favorable. Il convient d'ajouter que le déplacement incessant de la date de la fête de la musique compliquerait singulièrement le travail de coordination qui a conduit l'extension de la manifestation aux pays étrangers, qui s'y associent, chaque année avec plus de vigueur. Le maintien de la date du 21 juin paraît, d'autre part, un facteur d'authenticité. Le mois de juin est en effet une période propice aux manifestations diverses de convivialité et de nombreuses fêtes, sans rapport avec celle de la musique, sont alors organisées en fin de semaine, souvent par des municipalités. Il faut que la fête de la musique demeure fidèle à son esprit d'origine, jour des praticiens amateurs, et il est certain que

son déplacement systématique au samedi le plus proche du 21 juin, en la banalisant, lui ferait perdre la personnalité qui a conduit au succès que nous connaissons.

## Données clés

**Auteur** : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

**Circonscription** : Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16445

**Rubrique** : Arts et spectacles

**Ministère interrogé** : culture et communication

**Ministère attributaire** : culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 juillet 1998, page 3684

**Réponse publiée le** : 14 septembre 1998, page 5061